

Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2009/2087(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie	
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	
Zone géographique Italie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PSE HAUG Jutta Rapporteur(e) fictif/fictive PPE-DE SURJÁN László	24/01/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Transports, télécommunications et énergie	Réunion 2964	Date 09/10/2009
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
28/08/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0448	Résumé
05/10/2009	Vote en commission		Résumé
07/10/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0023/2009	
09/10/2009	Publication du projet de budget du Conseil	14265/2009	Résumé
09/10/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/10/2009	Résultat du vote au parlement		
20/10/2009	Décision du Parlement	T7-0048/2009	Résumé

20/10/2009	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2009/2087(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/00818

Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0448	28/08/2009	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE428.128	07/09/2009	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A7-0023/2009	07/10/2009	EP	
Projet de budget du Conseil	14265/2009	09/10/2009	CSL	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement	T7-0048/2009	20/10/2009	EP	Résumé

Acte final

[Budget 2009/885](#)
[JO L 326 11.12.2009, p. 0001](#) Résumé

Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 9 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif 9/2009 couvre l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement, à la suite du séisme survenu en Italie au printemps 2009.

En avril 2009, en effet, la région italienne des Abruzzes a été frappée par un puissant séisme qui a coûté la vie à plus de 300 personnes et provoqué de très importants dégâts. Dans le délai de dix semaines prévu à l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil, les autorités italiennes ont sollicité l'aide financière du Fonds de solidarité de l'Union pour ce séisme.

Les services de la Commission ont procédé à un examen approfondi de cette demande et ont décidé d'accepter la demande présentée par l'Italie au titre de «catastrophe majeure» ainsi que de faire intervenir le Fonds de solidarité.

Financement : le budget annuel total disponible pour le Fonds de solidarité s'élève à un milliard EUR par an. En 2009, un montant de 121,2 millions EUR a déjà été affecté à des demandes antérieures, ce qui laisse des disponibilités à hauteur de 878,8 millions EUR

En conséquence, la Commission propose d'octroyer une somme de 493.771.159 EUR au titre du Fonds de solidarité.

Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

[En adoptant à l'unanimité le rapport de Mme Jutta HAUG \(S-D, DE\), la commission des budgets rappelle que le projet de budget rectificatif n° 9 de l'Union européenne pour l'exercice 2009 porte sur les éléments suivants:](#)

- mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 493.780.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour venir en aide à l'Italie frappée par un séisme en avril 2009,
- réduction correspondante des crédits de paiement globaux de 493.780.000 EUR à partir d'une série de lignes budgétaires spécifiques du budget 2009 (domaines politiques : 05 Agriculture et développement rural, 07 Environnement, 08 Recherche et 11 Affaires maritimes et pêche).

Les députés approuvent tel quel le projet de budget n° 9/2009 du Conseil et se réjouissent au passage de constater qu'il s'agit là du 5^{ème}

budget rectificatif consacré uniquement au Fonds de solidarité de l'UE, conformément au souhait exprimé par le Parlement européen et le Conseil dans une déclaration commune adoptée lors de la réunion de concertation du 17 juillet 2008.

Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

Le 31 août 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 9 au budget 2009, qui porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement en faveur de l'Italie, à la suite du tremblement de terre qui a secoué la région des Abruzzes en avril 2009.

Cette intervention est neutre sur le plan budgétaire, les paiements requis étant redéployés par un virement de l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE ? États membres) à partir de plusieurs lignes budgétaires des domaines politiques 05 (Agriculture et développement rural), 07 (Environnement), 08 (Recherche) et 11 (Affaires maritimes et pêche).

Lors du trilogue simplifié prévu au point 26 de [l'accord interinstitutionnel](#), un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds pour le montant proposé par la Commission.

Le 9 octobre 2009, le Conseil a dès lors établi le projet de budget rectificatif n° 9 pour l'exercice 2009, tel que transmis par la Commission dans son APBR 9/2009 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil [14265/09 ADD 1](#)).

Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 9/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/885/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 9/2009 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 20 octobre 2009 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à :

- mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 493.771.159 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour venir en aide à l'Italie frappée par un séisme en avril 2009,
- réduire de manière correspondante les crédits de paiement globaux de 493.771.159 EUR à partir d'une série de lignes budgétaires spécifiques du budget 2009 (domaines politiques : 05 Agriculture et développement rural, 07 Environnement, 08 Recherche et 11 Affaires maritimes et pêche).

Ce budget rectificatif est donc neutre budgétairement. Il fait écho à la mobilisation du Fonds de solidarité lui-même, pour venir en aide à l'Italie (se reporter à la fiche de procédure [BUD/2009/2083](#)).

Budget rectificatif 9/2009: intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie

[Le Parlement européen a adopté par 654 voix pour, 4 voix contre et 15 abstentions, une résolution approuvant tel quel le projet de budget rectificatif n° 9 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.](#)

Le Parlement rappelle que ce dernier portait sur les éléments suivants:

- mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 493.780.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement pour venir en aide à l'Italie frappée par un séisme en avril 2009,
- réduction correspondante des crédits de paiement globaux de 493.780.000 EUR à partir d'une série de lignes budgétaires spécifiques du budget 2009 (domaines politiques : 05 Agriculture et développement rural, 07 Environnement, 08 Recherche et 11 Affaires maritimes et pêche).

Le Parlement se réjouit au passage de constater qu'il s'agit là du 5^{ème} budget rectificatif consacré uniquement au Fonds de solidarité de l'UE, conformément au souhait exprimé par le Parlement européen et le Conseil dans une déclaration commune adoptée lors de la réunion de concertation du 17 juillet 2008.